

**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

Fraternité-Justice-Travail

-----  
**PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE**  
-----

**DÉCRET N° 2025 – 782 DU 17 DÉCEMBRE 2025**  
portant nomination des membres du Conseil  
d'administration de la Société nationale des  
Eaux du Bénin S.A.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** l'Acte uniforme révisé du 30 janvier 2014 de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2024-896 du 17 avril 2024 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines ;
- vu** les statuts de la Société nationale des Eaux du Bénin S.A., tel qu'approuvé par le décret n° 2003-204 du 12 juin 2003 puis modifié par le décret n° 2025-671 du 29 octobre 2025 ;
- sur** proposition du Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 décembre 2025,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société nationale des Eaux du Bénin S.A., les personnes dont les noms suivent :

- monsieur Yémalin Arnaud Bruno ZANNOU, représentant de la Présidence de



la République ;

- monsieur **Pierrot SÈGO**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Kolawolé Saïd HOUNKPONOU**, représentant du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines ;
- monsieur **Abioyé Chabi Didier YAYI**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- monsieur **Akotègnon Jean-Marie HOUNDETTON**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ;
- monsieur **Loconon Y. Achille YEMOA**, représentant du Ministère de la Santé ;
- monsieur **Anicet Camille SEVOH**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale.

## **Article 2**

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

## **Article 4**

Le Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

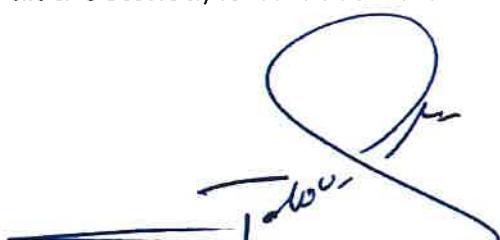
## **Article 5**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-491 du 29 septembre 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société nationale des Eaux du Bénin ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 décembre 2025

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'Etat

Le Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des  
Mines,



**José TONATO**

**AMPLIATIONS :** PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEEM : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES  
**MINISTERES :** 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.